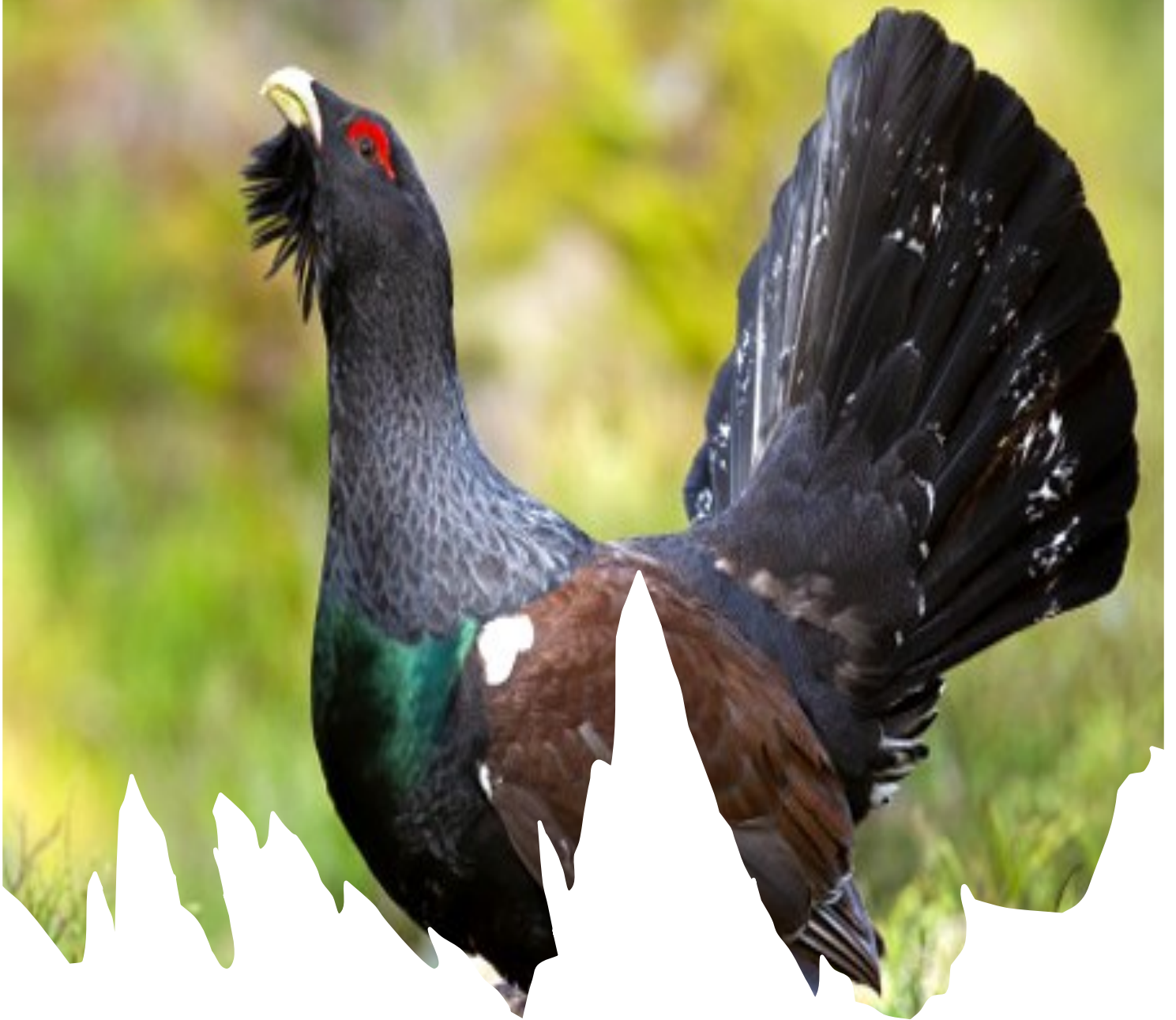


**Au pays du grand Tetras**



**Week-end en itinérance  
dans le massif du Jura  
Les 4/5/6 avril 2025**

Le **Grand Tétras** (*Tetrao urogallus*), ou **Grand coq de bruyère**, est un gros gallinacé vivant dans les forêts de conifères ou mixte sous climat froid : les forêts boréales et sub-boréales de plaine en Europe du Nord et de l'Est et dans une partie importante de la Sibérie, et les forêts de montagne en Europe moyenne et méridionale.

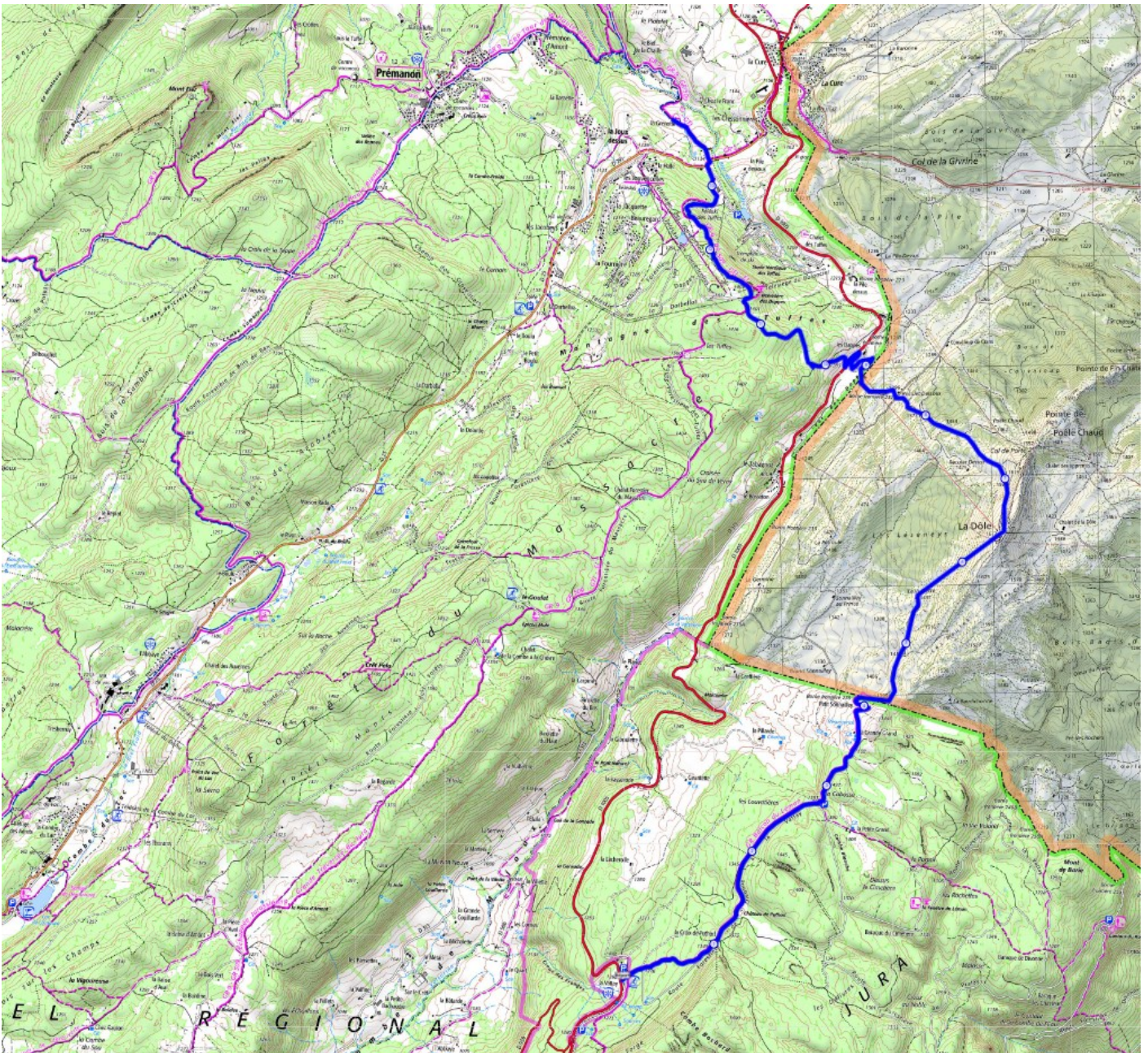
Cette espèce appartient à l'ancienne famille des Tetraonidae actuellement incluse dans celle, plus vaste, des Phasianidae<sup>1</sup>.

Deux sous-espèces coexistent actuellement en France : *Tetrao urogallus major* dans les Vosges et le Jura et *Tetrao urogallus aquitanicus* dans les Pyrénées.





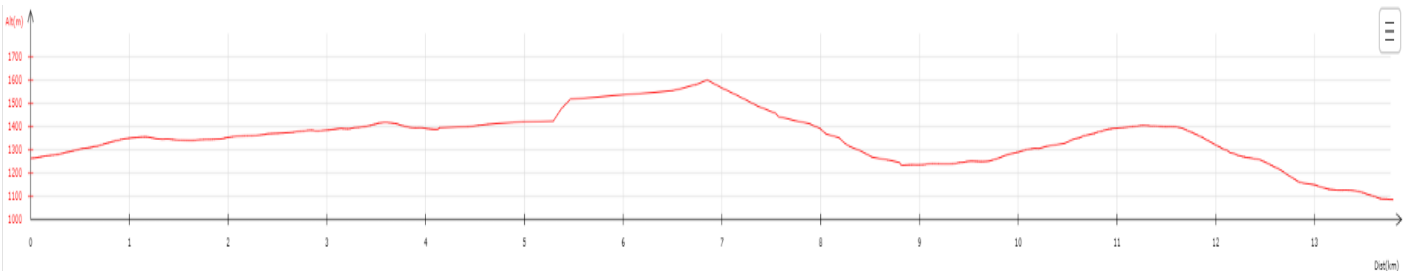
# 1er jour



 14 km

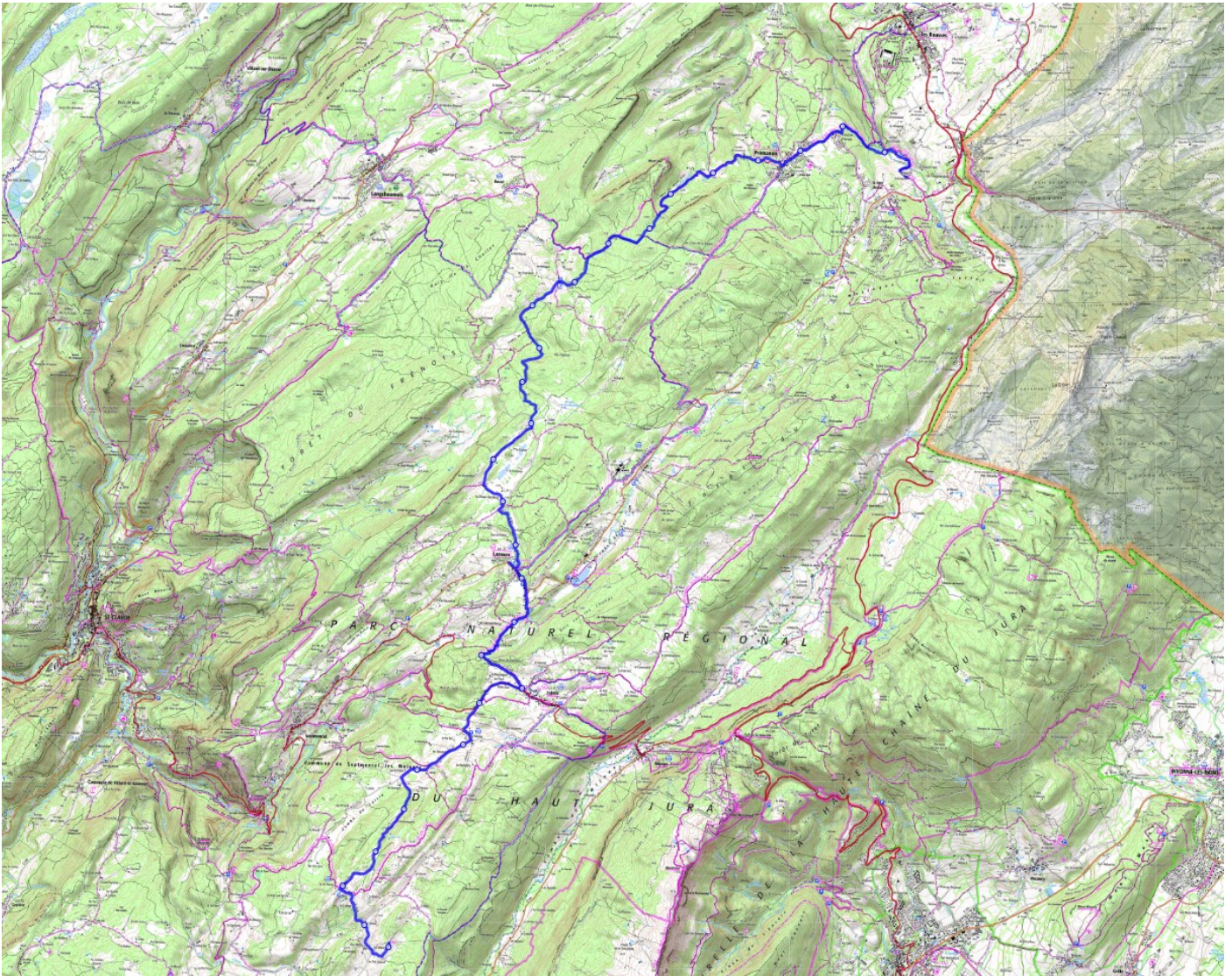
 +553 m/-731 m

 ±05:30






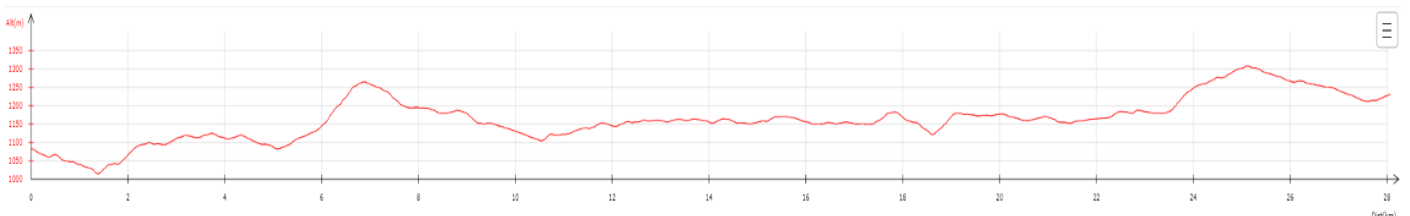
# 2 -ème jour



 28 km

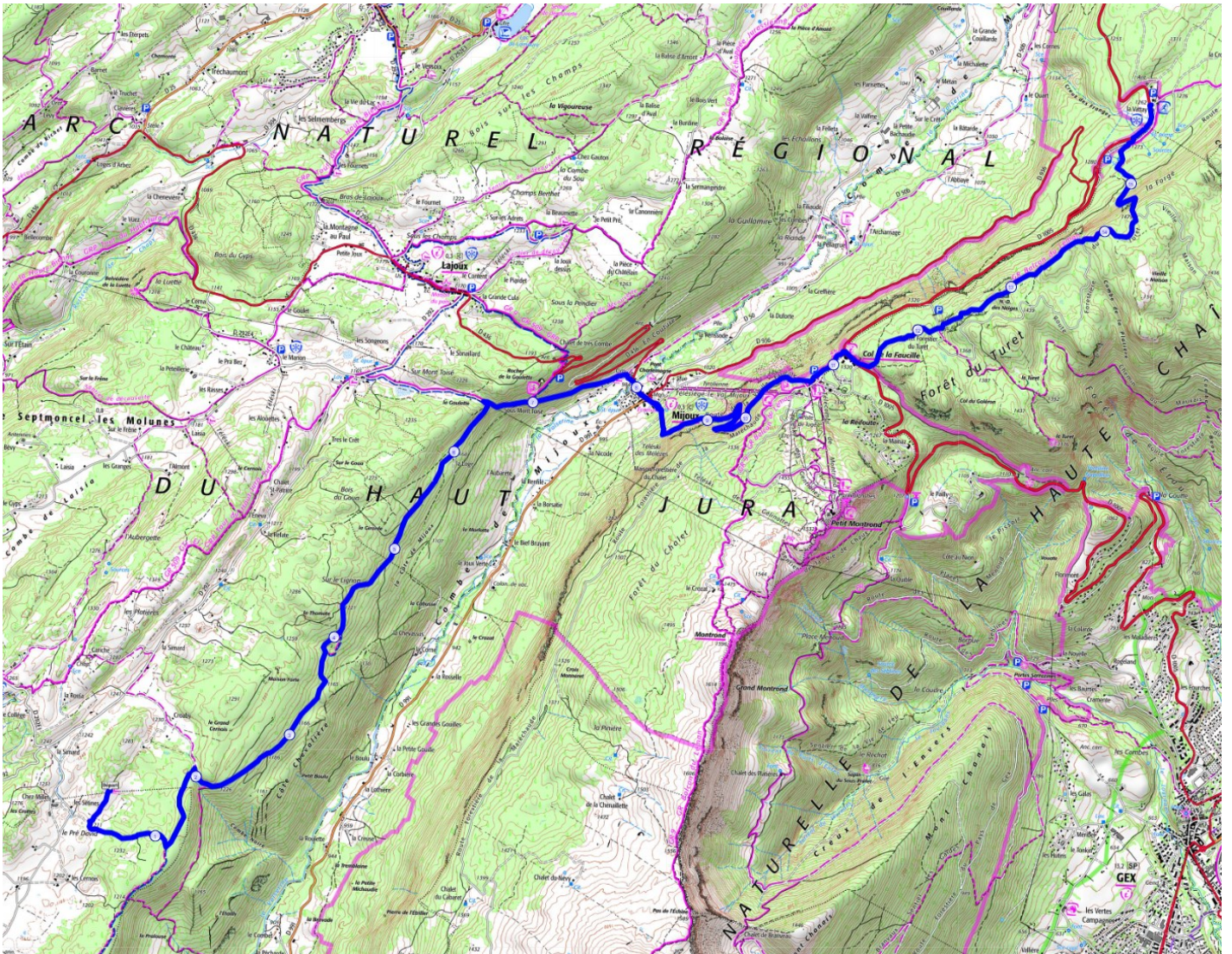
 +673 m/-526 m

 ±10:00





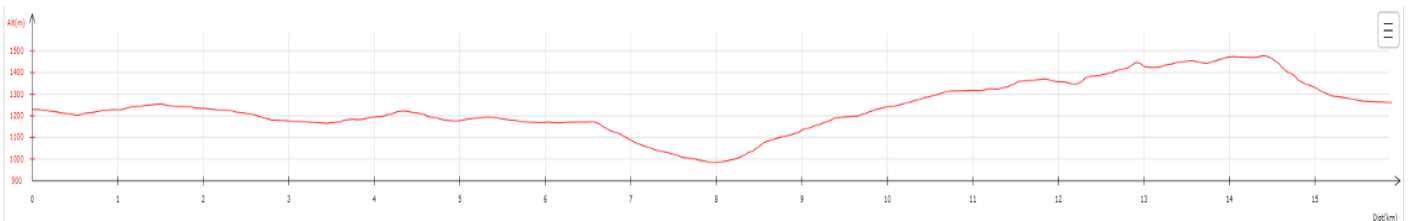
# 3 -ème jour



 16 km

 +679 m/-647 m

 ±06:30





Saint-Victor sur Arlanc le 10/09/2024

# Week end itinérant dans le massif du jura

**Séjour en itinérance de 3 jours et 2 nuitées en refuge**

**du vendredi 4 au dimanche 6 avril 2025**

**Immatriculation Tourisme FR.....**

**La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

**Programme détaillé en annexe.**

**Les participants sont attendus au parking d'Arlanc à 6h ou bien Saint Etienne 7h**

**Chaussures adaptées à la marche en montagne avec Crampons**

**Organisateurs et responsables du séjour : Michel Jean-Marie**

**Accompagnateurs ; J.M. Michel brevet fédéral & animateur montagne**

**Nombre de participants : 8 au maximum trajet avec minibus ou voitures personnelles.**

**Hébergement en refuge de montagne**

**prévoir drap de sac , linge de toilette et boites pour le pique nique**

## **TARIF du séjour PAR PERSONNE**

**(prix ferme et définitif non révisable). 170€**

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

### Ce tarif comprend :

La 1/2 pension en refuge

Les frais de dossier et d'immatriculation tourisme .

La garantie assistance-rapatriement, incluse avec votre licence.

Les taxes de séjour

### Ce tarif ne comprend pas :

Le trajet depuis le Puy en Velay en mini bus ou voitures personnelles

Les pique-niques du midi.

Les dépenses personnelles (boissons consommées au bar ou ailleurs, etc.).

Les pourboires.

Les assurances facultatives (annulation-interruption, bagages).

**Tout ce qui n'est pas mentionné comme « compris ».**

### Inscription et conditions de paiement :

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 novembre 2024.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 1er octobre 2024 auprès des organisateurs et est effective à réception du chèque d'arrhes non remboursable, à l'ordre des « **Randonneurs du Plateau Casadéen** » d'un montant de **170 € / personne**, accompagné du bulletin d'inscription et de l'assurance annulation facultative datés et signés de la même date, ainsi que du chèque correspondant.

Envoi des imprimés (bulletin d'inscription, assurance annulation le cas échéant et chèque) à :

JM MICHEL Tél : 006 47 52 37 03 Mail : rando43000@gmail.com

Adresse postale : MICHEL Jean marie 15 rue Jean Marotte 63220 Arlanc



## Assurances facultatives :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

## Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription :

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite 3 mois avant la date du départ : restitution des sommes versées
- Annulation faite entre le 3ème et le 2ème mois avant la date du départ : restitution des sommes versées  
avec une retenue de 100 € pour frais de dossier.
- Annulation postérieure à un mois : retenue de 100% du montant total du séjour.

## Cession du séjour :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence

FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

**Les frais de dossiers (EIT et UEIT) et d'assurances ne sont pas remboursés en aucune manière dans tous les cas de figures.**

## Dispositions concernant les déplacements :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement.

## Divers :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.